

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

3/2 – RESTRUCTURATION DE LA PHARMACIE DU TROCADERO – RUE DU
GENERAL DE GAULLE – PARCELLE SECTION ADa N° 78 – CESSION A
SEARL PHARMACIE DU TROCADERO

La SEARL Pharmacie du Trocadéro envisage la restructuration de ses locaux par une extension et la création de deux logements sis 296-298 rue du Général de Gaulle, à Mons en Barœul.

Cette opération, validée par la municipalité, nécessite la création d'une rampe d'accès utile aux Personnes à Mobilité Réduite qui, pour des contraintes d'espace, ne peut être réalisée que sur une parcelle appartenant aujourd'hui à la Ville.

Pour mener à bien ce projet, la SEARL Pharmacie du Trocadéro doit s'assurer, au préalable, de la maîtrise foncière du terrain communal dont elle a besoin.

La parcelle utile à la Pharmacie du Trocadéro correspond au terrain cadastré section ADa n° 78, situé rue du Général de Gaulle, d'une contenance de 11 m² et appartenant au domaine privé de la commune. Cette parcelle est classée en zone UAr au Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de l'amélioration du quartier du Trocadéro, il est envisagé que la commune cède à la SEARL Pharmacie du Trocadéro, la parcelle désignée ci-dessus, selon un montant calculé en fonction des estimations données par France Domaines sur des biens comparables dans le secteur, soit 191 €/m², soit un montant de 2 100 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- décider la cession pour un montant de 2 100 €, au profit de la SEARL Pharmacie du Trocadéro, du terrain cadastré section ADa n° 78 sis rue du Général de Gaulle, d'une surface de 11 m²,

- autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la cession et à signer l'acte qui sera rédigé en l'étude de Maître DELETOILLE et associés, notaires à Lille. Les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

- inscrire le montant de la recette à l'article fonctionnel 95, compte nature 024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.